



Contribution de la Région Rhône-Alpes à la consultation relative à la future stratégie UE 2020

La Région Rhône-Alpes a pris note avec intérêt de l'ouverture par la Commission européenne du débat sur une future stratégie pour l'Union Européenne (UE) à l'horizon 2020. Conçues pour succéder à la Stratégie de Lisbonne et pour aider l'UE à faire face à la crise actuelle, les orientations stratégiques proposées s'appuient sur l'innovation, la formation, la créativité et l'industrie verte comme facteurs de croissance et de compétitivité.

En Rhône Alpes, le déploiement de stratégies de type « **société de la connaissance** » fondées sur des relations toujours plus étroites entre recherche publique et entreprises et sur la formation au meilleur niveau des hommes et des femmes est le fruit de stratégies concertées entre l'Etat d'une part, la Région et les autres collectivités d'autre part, qui s'inscrivent dans le contexte plus large des orientations communautaires. Il s'est notamment construit **dans un cadre européen** aux contacts des Régions européennes partenaires de Rhône-Alpes qui partagent cette vision, en particulier la Catalogne, la Lombardie et le Bade-Wurtemberg, les trois autres membres du réseau des Quatre Moteurs pour l'Europe, ainsi que la Ligurie, le Piémont, Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Vallée d'Aoste, au titre de l'Eurorégion Alpes Méditerranée.

Aujourd'hui, la déclinaison dans les régions de la future Stratégie 2020 permettra d'aller plus loin dans **le renforcement, la coordination et la structuration des relations entre le monde académique d'une part, l'économie et la société** dans son ensemble, d'autre part.

La Stratégie 2020 devra alimenter une **ambition industrielle renouvelée de l'Europe**, en encourageant l'industrie européenne à bâtir sa compétitivité sur de nouveaux schémas d'organisation des chaînes de la valeur, et en particulier, sur de nouvelles relations entre donneurs d'ordres et sous-traitants et mettre un terme aux approches libérales qui depuis plusieurs années ont conduit à l'affaiblissement de pans entiers du tissu industriel européen. Cette ambition industrielle passe aussi par une véritable stratégie de coopération entre les régions européennes, plutôt que par la stimulation d'une compétition sur l'attractivité des régions, synonyme de destruction de valeur pour l'industrie européenne.

Interpellée par les enjeux et les priorités énoncés dans le document EU 2020, la Direction de l'Economie, de la Recherche, du Tourisme et des Technologies (DERTT) de la Région Rhône-Alpes entend contribuer à la consultation ouverte par la Commission Européenne, en soulevant les points suivants:

- L'innovation en réponse aux besoins sociétaux : p°2
- Vers des campus et réseaux de l'innovation et de la connaissance au service du développement économique pour une société de la connaissance en Europe et dans les régions p°2
- L'innovation non – technologique : innovation globale et innovation sociale p°4
- L'innovation créative et l'innovation par le design p°6
- Un couple Europe/Région qui doit accélérer l'émergence d'une économie verte, innovante et compétitive p°6

L'innovation en réponse aux besoins sociétaux

L'innovation a longtemps souffert d'avoir été restreinte aux champs de la technologie, tant pour l'émergence de produits nouveaux que pour l'amélioration des processus de fabrication. Les exigences économiques, l'intensification de la concurrence mondiale et les effets de la crise financière sont des éléments objectifs qui ont commencé à élargir le champ de l'innovation aux services et à des processus non technologiques. Par ailleurs, des enjeux de société nouvellement formalisés (le verdissement de l'économie, la raréfaction des ressources, le vieillissement des populations, la création d'un bouclier sanitaire , ...) imposent, à cause de leur caractère global, de nouveaux processus d'innovation couvrant certes les champs traditionnels de la technologie, mais aussi des champs sociétaux.

Dans ce contexte, le recours aux outils et méthodes développés par les communautés des Sciences Humaines et Sociales (SHS) est un gage de l'identification des besoins sociétaux (en matière de santé et de bien-être, de sécurité et de qualité de vie par exemple). Les Régions peuvent amplifier la stratégie européenne en structurant l'expression de la demande sociétale et en réservant, dans les politiques régionales de soutien à la recherche et l'innovation, une participation significative des SHS.

Corrélativement, cette participation accrue des SHS dans les dispositifs de soutien à la recherche et à l'innovation permet de renforcer le lien entre Sciences et Société.

Vers des campus et réseaux de l'innovation et de la connaissance au service du développement économique pour une société de la connaissance en Europe et dans les régions

La Commission européenne appelle dans le cadre de la stratégie « UE2020 » à « créer de la valeur en fondant la croissance sur la connaissance », en s'appuyant sur les opportunités que permet l'innovation et en exploitant le potentiel de l'éducation et de la recherche.

La démarche de développement d'un « société de la connaissance » est fondée sur le lien entre recherche publique et entreprises et sur la formation au meilleur niveau des hommes et des femmes. Il serait souhaitable aujourd'hui de faire un pas de plus pour renforcer, coordonner et structurer au niveau du territoire régional les relations entre le monde académique d'une part, l'économie et la société dans son ensemble d'autre part. Ceci implique notamment les PRES - Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur-, les organismes de recherche, les pôles de compétitivité et les entreprises qui les composent.

Une nouvelle étape du développement de la « société de la connaissance » pourrait ainsi être proposée, basée sur de nouveaux périmètres : **les Campus de la Connaissance et de l'Innovation** qui rassemblent, sur une grande thématique industrielle, technologique et scientifique, les meilleures équipes et des équipements et des démonstrateurs de pointe et les **Réseaux de la Connaissance et**

de l'Innovation¹ qui, sur un champ stratégique pour une Région et pour l'Europe, structurent les relations entre acteurs de l'excellence académique et industriels.

Ces différents acteurs pourraient se rassembler autour des objectifs suivants :

- Coordination des projets et des actions, impulsion dans le montage de projets et d'actions collaboratives, accueil de centres de recherche industrielle.
- Expression des besoins de formation et de recherche génériques afin de rendre pérenne la démarche du type société de la connaissance.
- Développement de l'innovation sous toutes ses formes (technologique managériale, organisationnelle, sociale et par le design).
- Création de grands démonstrateurs à l'échelle des campus, porteurs de visibilité et d'attractivité à l'international, et de plateformes de haut niveau.
- Définition d'une stratégie coordonnée en Europe et à l'international.
- Animation du débat public citoyen sur les relations Sciences Société, à partir des centres de recherche dédiés à cette problématique et de manière plus large, élévation du niveau culturel de la population rhônalpine.

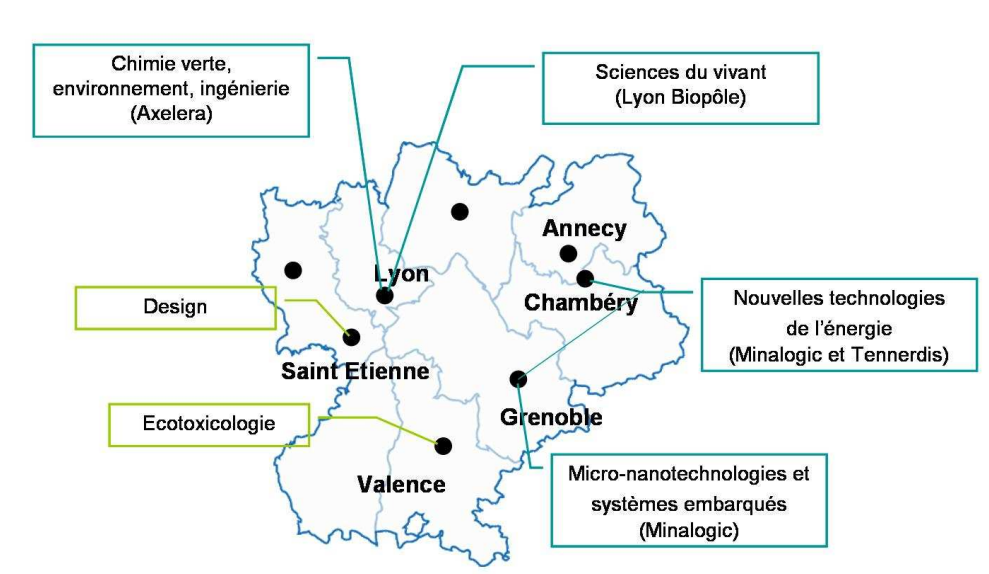


Illustration de cette démarche pour Rhône-Alpes : l'histoire et les investissements passés ont fait émerger des centres d'excellence régionaux regroupant des compétences académiques et industrielles (caractérisées par l'existence d'un cluster) très significatives (en bleu). D'autres réseaux sont en émergence (en vert).

Cette structuration permet d'atteindre un double objectif : faire de ces campus **un lieu privilégié de coopération entre les différents acteurs** en misant sur les investissements déjà réalisés et les effets

¹ Les Campus de la Connaissance et de l'Innovation (CCI) sont donc des lieux physiques qui permettent de concentrer équipements scientifiques, démonstrateurs, outils de prototypage et de développement, centres de formation, hôtels à projet... Les Réseaux de la Connaissance et de l'Innovation (RCI) sont un moyen d'organiser les compétences, naturellement réparties sur le territoire régional, pour qu'elles puissent faire converger leurs besoins vers les CCI.

de proximité et attribuer à chacun d'entre eux **un rôle de tête de réseau pour structurer les Réseaux de la Connaissance et de l'Innovation (RCI)**.

Cette dynamique doit contribuer à l'attractivité de l'Europe et en particulier de l'Espace Européen de la Recherche et de l'Innovation. L'émergence dans les Régions d'Europe de campus aux standards internationaux sera d'autant plus efficace que la stratégie 2020 favorise **un maillage à l'échelle européenne de ces campus et réseaux de l'innovation et de la connaissance**. L'Espace Européen de la Recherche pourrait prendre en compte ces dynamiques régionales structurantes qui intègrent l'excellence de la recherche, formation, industrie jusque dans la gouvernance des infrastructures et sites de niveau international. La stratégie 2020 peut accélérer la visibilité de ces fers de lance internationaux du modèle européen de la société de la connaissance en articulant les leviers d'intervention européens à ces efforts des Régions.

L'innovation non – technologique : innovation globale et innovation sociale

L'innovation est un levier puissant pour améliorer la compétitivité des entreprises, cependant l'innovation va au-delà de la stricte innovation technologique. L'innovation au sens large se retrouve derrière l'élaboration d'une stratégie d'entreprises, de sa performance, de son développement commercial et de son organisation (organisation des fonctions de l'entreprise mais aussi des compétences).

La Région Rhône-Alpes prend donc note que la stratégie UE2020 propose une qualification élargie de l'innovation par rapport à la Stratégie de Lisbonne, mais souligne que **l'objectif de cohésion est insuffisamment pris en compte**, ce qui se traduit par une faible intégration des volets sociétaux de l'innovation (accès au micro crédit, rôle de l'économie sociale et solidaire, importance des circuits courts...). Nous souhaitons aussi attirer l'attention sur l'importance de la dimension entrepreneuriale de l'innovation, qu'il conviendrait d'intégrer au cœur de la stratégie UE2020 et de la politique européenne de cohésion.

- **L'innovation globale**

L'innovation globale (technologique, organisationnelle, managériale et sociale) est un atout particulièrement important car elle permet non seulement la mise en place de nouveaux produits mais aussi de nouveaux procédés, d'organisations plus productives et plus compétitives. De plus, elle demande une très large participation de l'ensemble des salariés d'une entreprise, ce qui favorise l'élévation de la qualité des emplois.

Il s'agit donc d'appréhender l'innovation par une plus grande intégration des approches technologiques, organisationnelles et sociales, encore trop cloisonnées aujourd'hui². Néanmoins la cartographie, l'accompagnement et la coordination, voire la mise en réseau sur les thématiques pertinentes, de ces acteurs de l'offre de service de cette innovation non technologique est une action

² En Rhône Alpes, cette approche globale de l'innovation, portée par les acteurs tels que l'ARDI (Agence Régionale pour le Développement et l'Innovation), certains pôles de compétitivité et les clusters économiques, doit se faire en lien étroit avec les acteurs de l'innovation sociale, comme l'Agence Rhône Alpes pour la valorisation de l'innovation sociale (ARAVIS).

à part entière sur laquelle il convient de travailler en vue de la version définitive de la Stratégie Régionale d'Innovation (SRI).

→ **L'innovation stratégique** qui vise à donner aux entreprises les éléments et outils leur permettant de maîtriser les différents aspects de la stratégie et du pilotage de la stratégie.

→ **L'innovation commerciale** qui cherche à permettre aux entreprises de mieux se positionner sur leur marché, d'atteindre de nouveaux marchés (marchés de niche, ou nouveaux marchés à l'international) ou de mettre en place un nouveau modèle économique.

→ **L'innovation organisationnelle au service de la performance** qui vise à améliorer la compétitivité et la productivité des entreprises à travers la mise en place de nouveaux outils de méthodes ou d'organisation de production.

Le Programme-cadre pour la Compétitivité et l'Innovation est venu en 2006 relayer l'impact du PCRD sur ces enjeux plus globaux de l'innovation et de la compétitivité. Cependant, la stratégie 2020 peut être l'occasion de prendre encore plus en compte ces dimensions stratégiques, commerciales et organisationnelles dans la conception des grands programmes dédiés à l'énergie intelligente et aux TIC par exemple, et des autres programmes qui découleront de la stratégie 2020.

- **L'innovation sociale**

La stratégie UE 2020 doit avoir pour ambition de rompre avec les politiques antérieures en replaçant l'homme au cœur de l'entreprise. Elle doit contribuer au développement d'une économie cohérente et solidaire, où la création de richesses est partagée entre tous les citoyens, salariés et entrepreneurs ; entre les territoires quelles que soient la nature et la densité de leurs activités économiques ; entre les entreprises, quels que soient leur rôle, leur rang ou leur taille dans leur filière.

La stratégie doit impulser **une politique de l'emploi plus active, plus dynamique, plus proche des besoins**, démontrant qu'il n'y a pas antinomie entre une économie compétitive et les principes de justice sociale pour que chaque citoyen trouve sa place dans l'espace européen.

Face aux évolutions des marchés et de la technologie, dans un environnement de plus en plus concurrentiel et instable, **le management des compétences constitue l'un des leviers de croissance des entreprises** au même titre que les questions de financement ou d'innovation technologique. Il est indispensable d'accompagner les entreprises à concilier le manque de visibilité à moyen terme sur leur structure et leur capacité à identifier les compétences dont elles auront besoin.

La stratégie UE 2020 doit encourager **le développement de la formation dans ses différentes voies**, favoriser toutes formes de reconnaissance des acquis de l'expérience pour s'affranchir de la seule notion de certification, contribuer à développer l'employabilité dans et hors de l'entreprise, faciliter la personnalisation des parcours et encourager la mobilité des salariés.

Il faut aussi **créer les conditions d'un dialogue social de qualité dans l'entreprise**, identifier les conditions d'appropriation du système dans l'entreprise qui repose en grande partie sur la qualité du processus de changement. L'adaptation au changement est liée à la qualité de la circulation de

l'information, de la coopération et de la communication, du partage des connaissances et du savoir faire entre les membres de l'équipe.

Formation, Economie et Recherche constituent le triptyque au cœur de la stratégie des clusters et des pôles de compétitivité au service du développement des entreprises. L'acquisition et le renforcement des compétences, la gestion des ressources humaines au sein des entreprises constituent des leviers essentiels de la performance des entreprises. Les pôles et les clusters sont identifiés comme des gisements d'emplois et des accélérateurs de croissance, ils doivent aussi contribuer à la réflexion stratégique sur l'anticipation des mutations et à la définition des besoins des entreprises en matière d'emplois et de formation.

De manière générale, la Stratégie EU 2020 devra aussi faire en sorte de renforcer la capacité des entreprises, et en particulier des PME, à tirer profit des opportunités qui se présentent au niveau européen et international en renforçant la mise en œuvre du Small Business Act (statut de la société européenne, principe du « Think Small First » et meilleur accès des PME aux procédures d'achat public) qui devra permettre aux entreprises européennes de mieux tirer profit des avantages du marché intérieur.

L'innovation créative et l'innovation par le design

La créativité, portée par les industries créatives et le design, est un axe majeur du renforcement des capacités de différenciation des entreprises. Parmi les PME industrielles, moins d'une sur trois déclare recourir au design, qui constitue pourtant un vecteur important pour la valorisation de l'innovation auprès du client. Cette culture de recours au design pourrait donc être développée en démontrant l'intérêt de cette pratique et en renforçant les liens et la connaissance entre les industriels et les designers régionaux. La production d'idées et la maîtrise de la conception sont en effet deux savoir-faire clés dans les processus d'innovation : les stratégies mises en place en matière d'innovation en Europe et dans les régions devraient donc contribuer à structurer l'offre de service en matière de design et créativité.

La stratégie UE 2020 est l'occasion d'intégrer pleinement cette approche dans les programmes européens de soutien à l'innovation : **l'innovation par la créativité** est pour l'instant peu présente dans le PCRD. Les Directions générales de la Commission en charge de l'Education et la Culture, de la Société de l'Information et Média, de l'Entreprise et l'Industrie et de la Recherche pourraient élaborer ensemble une stratégie de soutien aux industries créatrices, innovantes, porteuses d'emploi et qui sont aussi l'expression d'une spécificité du modèle européen de Société de la Connaissance.

Un couple Europe/Région qui doit accélérer l'émergence d'une économie verte, innovante et compétitive

La dynamique qui voit les principaux pôles d'excellence et les territoires innovants investir le champ des éco-technologies est mondiale. L'Europe part naturellement avec de nombreux atouts, cependant les clusters Nord- Américains, les leaders asiatiques et le Brésil sont d'ores et déjà sur un rythme d'investissement très élevé dans la formation, la R&D et la production des éco technologies. La Stratégie 2020 s'est pleinement emparée de ces enjeux mais elle pourrait être l'occasion de **renforcer certains aspects du lien Europe/Région pour accélérer le mouvement des acteurs publics et privés européens qui se positionnent sur les marchés des éco technologies.**

- **Les Régions d'Europe, territoires d'expérimentation pour la croissance verte Européenne**

Le développement des éco-technologies et le soutien à des innovations rapidement transférées aux marchés renvoient à la complexité des grands systèmes (organisation urbaine, réseaux de transports, appareil industriel,;;;). La pertinence des initiatives des acteurs européens des éco-technologies doit être évaluée sur des démonstrateurs garantissant à la fois la taille critique et la complexité des grands systèmes. **Les Régions d'Europe ont les outils pour se doter, à l'échelle de leur territoire, d'une stratégie d'investissement dans ces démonstrateurs permettant des approches intégrées** mêlant urbanisme, qualité de vie, mobilité, process industriel et optimisation des ressources. La Stratégie 2020, en intégrant ce rôle de des Régions en tant que prescripteurs potentiels de démonstrateurs, à échelle réelle, des éco-technologies, peut favoriser leur maillage à l'échelle européenne, garantir leur primauté au niveau international, et favoriser la conversion des grands acteurs industriels et de leur sous-traitant à l'économie verte.

- **La commande publique**

En France, 75% de l'investissement public est réalisé par les acteurs locaux. Une partie de cette commande publique est subventionnée par l'Europe. Cette capacité à investir peut contribuer au maintien de la compétitivité des acteurs européens positionnés sur les éco-technologies. **Les Régions sont en capacité de coordonner les dynamiques locales pour tendre vers une commande publique intégrant rapidement les enjeux de développements des éco-technologies.** La stratégie EU2020 pourrait donner un cadre qui favorise cette évolution au sein des Régions, en intégrant encore plus l'échelon Européen au sein de sa politique de soutien aux marchés porteurs (« lead markets »).

- **La réglementation**

Une part importante de la réglementation s'initie, se construit, et se finalise au niveau européen. Or les territoires d'Europe, en particulier les Régions, ont **une place dans ce processus en décidant du niveau d'exigence en matière d'usage.** Certes, l'offre industrielle est en priorité réglementée dans un cadre international, européen ou national mais les usages et la demande, peuvent, eux, être infléchis par des décisions locales.

En conclusion, la Région Rhône-Alpes se félicite de l'adoption de la Stratégie EU 2020 mais rappelle que sa mise en œuvre doit passer non seulement par les programmes d'aides directes (CIP, PCRD) mais aussi par une **nouvelle politique régionale ambitieuse pour toutes les régions européennes.** Cette dernière, par le biais notamment de l'earmarking, permettra une réelle appropriation des objectifs de la stratégie au niveau national et régional et, partant, donnera un réel effet de levier aux politiques européennes définies autour de quelques objectifs ciblés. L'enjeu est donc aussi une meilleure coordination entre ces différents instruments de financement de l'Union européenne.

Pour la gouvernance de la Stratégie EU 2020, l'Union européenne doit privilégier une approche respectant **les principes de la gouvernance multi-niveaux** qui devraient permettre aux Régions, puisque ce sont elles qui, in fine, mettront en œuvre les priorités stratégiques arrêtées au Conseil européen, de participer à la définition de ces priorités stratégiques (notamment via le Comité des Régions) et de bénéficier d'une plus large autonomie dans leur mise en œuvre dans la mesure où la Stratégie EU 2020 doit faire l'objet d'une application différenciée dans chaque territoire (tel que rappelé dans la consultation de la Commission à ce sujet).